



LA GAZETTE MUNICIPALE

MARS 2018 (N°2)

Le mot du maire

Même si le temps de prononcer les vœux est passé, permettez-moi de les présenter au nom de tout le Conseil Municipal à tous ceux qui n'ont pu assister à ce rituel annuel. À toutes et à tous une excellente année 2018 : que la santé, la joie et le bonheur égayent votre vie, votre famille, et notre commune. Ce sont les vœux les plus précieux que je puisse formuler pour cette nouvelle année.

Les vœux : moment propice pour que la municipalité puisse présenter le travail réalisé et faire le point sur son activité au cours de l'année écoulée. En fait pour nous, au cours de ces trois premiers mois de mandat : ce fut chose faite en ce 10 janvier 2018. (Voir page 5)

Depuis, l'activité de la mairie s'est poursuivie :

Entre les « petits » épisodes neigeux de décembre et les plus importants de ces mois de février mars, les fuites d'eau en même temps, notre agent technique et nos conseillers étaient bien présents et veillaient sur la commune. Nous ne pouvons que les en remercier.

L'hiver tardif, mais bien enneigé a nécessité la vigilance et la participation de tous : aux différentes chutes de neige, sont venus s'ajouter des événements indépendants de notre volonté mais qui ont pas mal perturbé la vie de notre commune : diverses fuites d'eau (en particulier le jour de fort épisode neigeux ce qui a bien occupé personnel municipal et conseillers), surveillance accrue des bassins, problèmes avec la STation d'EPuration (STEP voir page 3), absences de la secrétaire de mairie...

Cela ne nous a pas empêché de poursuivre les dossiers entrepris : élagage des arbres, fenêtres des appartements communaux des anciennes école et poste qui réjouissent le locataire, conseil municipal, église, Dromon, qui a même donné lieu à la première réunion publique organisée par la mairie (voir le compte rendu page 4).....

Depuis la dernière parution, la commune a été riche en événements : Noël, galette, Carnaval qui vous sont relatés dans ce numéro en page 5.

Maintenant les beaux jours approchent et avec eux, le temps municipal rime avec temps de préparation du budget ; à l'heure de parution, les subventions et dotations de l'État ne sont pas encore connues. Pourrons-nous mener à bien nos projets ??? Les relations entre l'État et les collectivités ont été modifiées ces dernières années par la baisse des dotations et le report de certaines compétences sur les communes et les Communautés de Communes.

De la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères, nous sommes passés à la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (voir conseil du 30 octobre).

Qu'en sera-t-il pour l'eau ? et plus particulièrement celle de la Pinole qui nous mobilise régulièrement pour des réunions avec les communes limitrophes...

Les réunions s'enchaînent : qu'il s'agisse de réunions de travail au sein de notre équipe (voir ci-dessous) ou de réunion de la COMCOM, avec Mme la Trésorière (le 21 mars 2018) ou M le Préfet (le 30 mars 2018).

MAIRIE

Le Village
04200 St Geniez

04.92.62.64.15

mairie-st-geniez@orange.fr

HORAIRES

Sous réserve de la présence d'un(e) secrétaire

Mme le Maire reçoit sur RDV.

BIBLIOTHEQUE

Lundi de 15h30 à 17h30

"La lecture une porte ouverte sur un monde enchanté"
Cicéron

Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch
<http://www.sisteronais-buech.fr/>

04.92.65.13.71

Merci aux associations, aux commerçants et producteurs qui animent notre vie communale et à tous les bénévoles qui ne comptent pas leur temps pour s'occuper des autres.

Merci aux employés municipaux qui par leur travail consciencieux œuvrent au service de notre commune.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à l'élaboration de cette deuxième Gazette ; à suivre au prochain trimestre, comme la Petite Chronique (voir page 8) que vous pouvez également alimenter.

Poursuivons ensemble nos actions, au profit de tous.

« *Dossiers en cours* »

La commission Patrimoine

Les dossiers de subvention pour le **lavoir**, couvrant une somme de 35000 euros ont été envoyés auprès de la Région et du Département : les réponses d'attribution des fonds devraient intervenir courant juin.



Pour l'**église**, nous avons reçu la visite de l'architecte des Monuments Historiques et de la spécialiste des éléments mobiliers. Ils confirment l'intérêt que présente notre église, et viendront faire un inventaire complet (recollement) des 2 objets classés et 11 objets (tableaux, reliquaires) inscrits au Patrimoine.

Nous avons passé une convention avec l'architecte Paul Wagner pour qu'il fasse un diagnostic (comme demandé par l'Architecte des Bâtiments de France lors d'une réunion en mairie en décembre 2016) qui nous permettra d'évaluer les montants des travaux à réaliser et un échéancier.



La commission Communication a bien avancé ses recherches quant à la création d'un site municipal. Pour l'instant, les différentes manifestations locales sont régulièrement annoncées sur le panneau du centre bourg : nous vous invitons à suivre tous les événements en consultant leur programmation.

La commission Associations a reçu les membres du bureau de Cytise pour les informer et les aider dans les démarches pour l'obtention de subventions : un premier pas pour réinstaurer des relations saines et sereines pour le bien être et l'animation de la commune. A venir : fête du Cinéma les 8 et 9 juin..

A suivre pour les autres.....associations et manifestations...

La STEP de St Geniez : Episode 2

Depuis les déboires avec l'équipe précédente, la police de l'eau nous surveille attentivement. Le dernier acte : Nous avons reçu un arrêté préfectoral pour manquement administratif (affiche au tableau de la mairie)

Malgré nos protestations et la démonstration de nos actions déjà engagées, cet arrêté a été émis en raisons des incidents de l'été 2017.

Nous continuons donc nos travaux mais maintenant avec une épée de Damoclès au-dessus de la tête, atténuée par le soutien de Mme la Sous-préfète.

L'électricité devrait arriver à la STEP dans quelques semaines !!!...

Nous attendons ardemment la proposition de travaux des services techniques du département pour améliorer le fonctionnement de la STEP grâce à l'électricité.

Suite aux fortes pluies, l'arrivée d'eau massive de ces derniers jours a mis en lumière un dysfonctionnement que nous avons mis plusieurs jours à résoudre avec Alain Zunino.

Cependant, la bonne marche de la STEP est encore altérée par **des déchets qui n'ont pas lieu d'être**. Merci donc de veiller à ne rien jeter d'autre que le papier toilette dans les WC : chiffonettes, lingettes et autres, s'abstenir ; il ya des poubelles pour cela. Nous comptons sur votre civisme et vous en remercions par avance.



L'eau potable de Saint Geniez : nième épisode..

Nous courons après les fuites.... si vous repérez quelques chose d'anormal sur le réseau « Pinole » n'hésitez pas à nous contacter.

Dernièrement nous en avons trouvé 2 dont une qui nous a fait courir dans la neige fraîche ; une bonne journée de travail les pieds dans l'humidité et le froid pendant les chutes de neige

Ces moments ont monopolisé Alain Zunino pendant l'épisode neigeux et cela a perturbé ses actions de déneigement : désolé pour ces contretemps.

A très bientôt pour la suite des aventures de La STEP et de l'eau....

Olivier Chabrand délégué aux affaires de l'eau

ONF : **Elaboration des aménagements forestiers**

En concertation avec le Chef de projet aménagement ONF du 04, le chef de projet aménagiste, le technicien forestier territorial, et un garant de la forêt, rencontrés en mairie courant février nous établissons un plan d'aménagement forestier pour les 20 années à venir.



Compte rendu de la réunion publique, le 28 février 2018 à 18h à la bibliothèque de St Geniez

OBJET : informer et échanger avec la population de St Geniez sur une acquisition par la Commune sur le site de CHABERT /DROMON

PRESENTS: 19 personnes ainsi que le Maire et les 6 conseillers municipaux soit 26 personnes, représentant toutes les catégories socioprofessionnelles et d'âge de la Commune de St Geniez.

Mme le Maire remercie les personnes présentes et explique le déroulement de la soirée : il y aura un exposé suivi d'échanges sur « l'aménagement de Chabert ». Elle rappelle en préliminaire les difficultés de secrétariat de la Mairie dues à l'absence de la secrétaire de mairie jusqu'au 31 Mars 2018, son remplacement et la difficulté donc d'assurer des permanences pour le public trois après midi par semaine comme il avait été projeté.

EXPOSE : La maire, avec un diaporama illustré, explique que la Mairie compte se porter acquéreur d'une partie du site de Chabert mis en vente par la Safer. Le but est de permettre un accès communal à la chapelle de Dromon, de faire un parking communal et d'utiliser la vieille maison qui est sur cette partie.

Mais pour acter cet achat il faut lever un certain nombre de réserves notamment procéder à des échanges sur une partie indivise (l'ancienne aire de battage en indivision avec 7 propriétaires), et pour les acheteurs (habitants de St Geniez) de l'autre partie, être assurés d'avoir les prêts nécessaires. Le coût estimé est de 75 à 85000 euros suivant le coût des échanges et des frais annexes.

Si l'achat était finalisé, la commune pourrait faire de la maison un point d'accueil pour Dromon, une salle hors sac, un lieu de stockage, une maison de pays, une salle communale, un logement dans une partie... aménager le chemin en parcours botanique, faire une aire de pique-nique... Les idées ne manquent pas: quelles sont les vôtres ? Une commission de travail pourrait être constituée et permettrait d'en rediscuter.

ECHANGES : *en italiques les réponses de la mairie*

- le coût : achat et rénovation.

La mairie envisage d'acheter sur fonds propres et emprunts, (les subventions sont faibles pour l'achat) et de demander des subventions pour les travaux (mettre hors d'eau le bâtiment) . Rien ne presse pour une rénovation complète, l'important est de pouvoir saisir cette opportunité d'achat nécessaire pour la valorisation de la chapelle de Dromon. Au pire, le bâtiment peut toujours être revendu!

- Changer de nom : Ne plus appeler ce site Chabert mais Dromon. La fréquentation de Dromon augmente. Le projet est très bien et c'est nécessaire de favoriser les conditions d'accueil (chemin, parking) et d'avoir un bâtiment d'accueil

- Quel usage pour le bâtiment ? *On pourrait faire une grande salle à l'étage, salle communale, salle de réunions, musée, maison de pays....*

-les échanges de terrain sont compliqués et impliquent les riverains qui doivent s'accorder sur le découpage proposé par la Safer et éventuellement en proposer un autre

Le découpage proposé veut assurer la tranquillité des futurs habitants du hameau de Chabert par rapport à la fréquentation du site de Dromon.

- Où faire le parking ?

- Il faudrait avoir du terrain autour de la chapelle de Dromon.

acheter la parcelle 189 ? Est-ce utile ? Elle est très en pente.

- Avez-vous des projets pour l'intérieur de la chapelle ?

La chapelle est classée Monument historique... On a commencé par le lavoir (demandes de subventions faites en février 2018), avec le concours de certains habitants, on poursuit avec l'église (diagnostic en mars par l'architecte Paul Wagner) et il s'agit bien de faire un circuit qui va de la Pierre écrite à Dromon

-Il faudrait une réunion publique sur l'avenir du village .

AVENIR de DROMON : une commission participative est décidée où chacun peut s'inscrire

La réunion publique s'est terminée à 19h30. Des participants ont dit qu'ils étaient heureux qu'elle ait eu lieu, c'est la première fois...

« Activités de ces dernières semaines »**Le goûter de Noël**

Ce samedi , 17 décembre 2017, petits et grands se sont retrouvés pour fêter Noël : d'abord à la bibliothèque pour écouter des contes , puis à la salle voûtée pour assister à la venue du Père Noël en chair et en os...pour la plus grande joie de tous et l'émotion des plus jeunes dont certains hésitaient entre étonnement et



crainte...Personne ne fut oublié, un échange convivial de cadeaux au pied du sapin décoré par des bépar le Père Cytise Noël ; pour terminer, dégustation de crêpes et boissons ; cette manifestation grâce à une collaboration entre la municipalité, Cytise et les grand merci à tous les bénévoles, qui à titre personnel, ou au associations nous ont aidés pour ce que cet événement réunisse de personnes de la commune avec une mention toute spéciale à Yvan qui nous a régales avec ses fameuses pompes... à huile bien sûr !!



que ce soit par déposés au névoles ou miner l'après-a pu avoir lieu habitants. Un titre d'associale maximum pour

"La galette des rois"

La salle voûtée est pleine une soixantaine de personnes! Nos voisins d'Authon et d'Entrepierres sont présents. Madame le Maire rappelle dans une bonne ambiance les grandes lignes des actions entreprises et des projets en cours en présence de tous les conseillers municipaux qui sont chacun chargé d'un dossier. Ce fut l'occasion de se rencontrer, d'échanger entre nous au cours d'une soirée amicale et chaleureuse, et une bonne dégustation de galettes.

**Le Carnaval**

Le 24 février 2018, l'ambiance médiévale a battu son plein !

Cette année encore, les habitants de notre vallée et des vallées voisines ont pu se réunir autour du feu, verre de vin ou chocolat chauds, à la main, puis partager le repas et la soirée en musique.

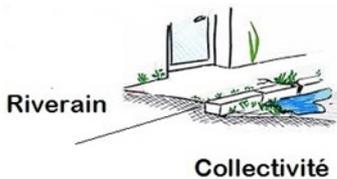
Félicitation aux Associations et habitants de nos villages pour nous avoir offert cette année encore une fête de carnaval chaleureuse.

Le drakkar, la tour, la catapulte et tous les déguisements ... chacun y a mis du sien pour que cette fête soit réussie, que ce soit chez personnellement ou en ateliers.



« Pour infos »

Entretien des trottoirs. Bien qu'ils soient situés sur le domaine public, l'entretien des trottoirs et pas de porte incombe aux locataires et propriétaires d'habitations. Nous nous sommes efforcés de faire tout notre possible avec les moyens humains et techniques à notre disposition pour essayer de satisfaire tout le monde suite aux chutes de neige, mais, il ya pu avoir des ratés ; veuillez nous en excuser...Merci à tous ceux qui ont déjà pratiqué ces gestes simples et qui continueront de le faire (déneigement, nettoyage de feuilles mortes, taille et désherbage, ramassage de papiers ou autres objets trainant sur la voie publique ...) qui participent à l'embellissement de notre commune.



Pour ce qui est de l'enlèvement des **encombrants**: les personnes intéressées doivent se signaler en mairie pour indiquer la nature des objets à transporter ; elles seront contactées pour fixer une date d'enlèvement. Merci de bien vouloir penser à **compacter** vos cartons et bouteilles plastique et de ne pas laisser des encombrants ou autres déchets aux abords des différents containers.



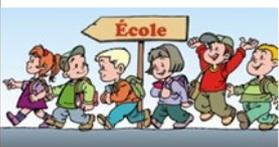
Merci également de ne pas mettre dans les containers des objets qui relèvent des encombrants : les bacs verts sont réservés aux déchets ménagers uniquement. Tout ce qui contient matériel électrique, connectiques ou autres chaises longues, aspirateurs ...doit faire l'objet d'un voyage spécial à la déchetterie.

La Communauté de Communes du Sisteron Buëch (CCSB) organise un enlèvement d'épaves de véhicules voir l'affiche sur les panneaux dédiés.

Incivilités ce 18 mars : Sans commentaires sinon ceux pour remercier les personnes qui ont tout nettoyé.



Regroupement Pédagogique Intercommunal (mis en place en 1997) : Au cours d'une rencontre avec les maires et conseillers des communes d'Authon, Entrepierres Mézien et Salignac, nous avons signé une convention pour l'accueil et le transport des enfants scolarisés soit à Entrepierres, soit à Salignac ; elle réprecise les droits et devoirs de chacune des communes.(voir conseil municipal du 2 mars).



Sécheresse catastrophes naturelles :La procédure est en cours : le dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été déposé en février 2018. Le ministère instruira les différents dossiers entre juin et septembre 2018, avec un délai d'un mois entre l'arrêté et la parution au Journal Officiel.



Nous informerons les habitants concernés dès que nous aurons la réponse.



Bienvenue à Marie Chabrand et Romain Morel qui nous proposent chaque dimanche de 11h à 12 h leur nouvelle production fromagère ovine.. alors,

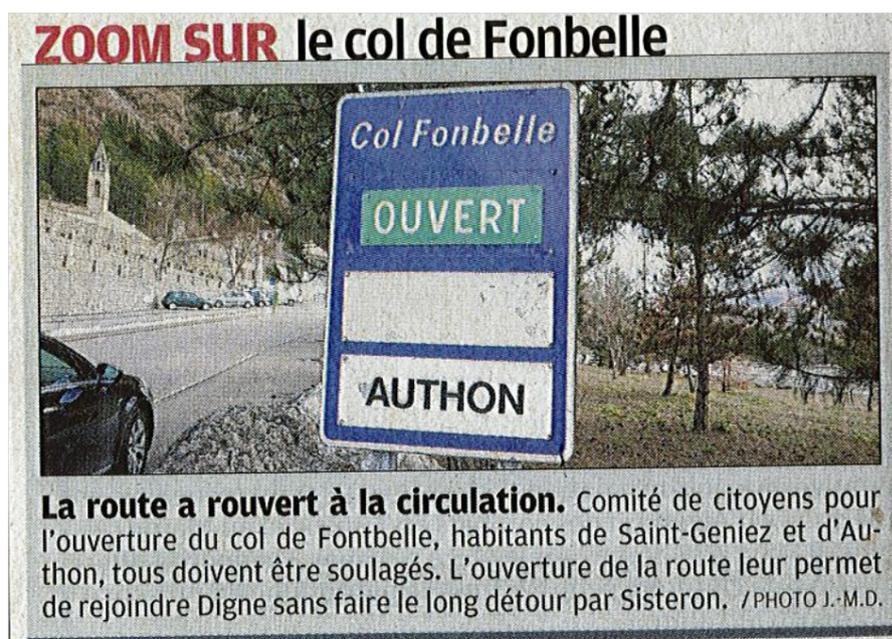
Régalez-vous !!

Et bientôt avec les fromages de chèvre d'Annie.....



Suite aux travaux d'**élagage**, d'entretien et d'embellissement d'arbres de la commune, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer le bois aux bénévoles en remerciements .

Des démarches ont été entreprises pour que le **Col de Fonbelle** soit ouvert toute l'année. Elles semblent être en bonne voie.



Etat civil

Au sein d'une commune, le service de l'état civil permet d'obtenir les actes administratifs nécessaires à la bonne marche de la vie de citoyen.

L'année 2017 en chiffres : les derniers chiffres du recensement portent à 100 le nombre d'habitants de notre commune ; il faut y ajouter depuis la petite dernière née en novembre 2017 (voir précédent bulletin).



Mme **Mathilde Sconza** (Mathilde pour la plupart d'entre nous) nous a quittés ce 20 janvier 2018. Sur la commune, c'était une personne bien connue de nous tous : elle passait tous les étés à St Geniez avec toute sa famille depuis plus de 50 ans. Nous présentons nos sincères condoléances à toute sa famille et en particulier à son époux Robert.

« PETITE CHRONIQUE »

Si vous avez des articles à nous soumettre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la commission communication.

Des réunions de travail animées...

Les réunions de travail de conseillers municipaux, sont assez animées et chacun dit son point de vue et même parfois nos points de vue s'emmêlent dans l'enthousiasme et l'envie de trouver une solution, une idée qui satisfasse tout le monde. Car on cherche plutôt un consensus qu'un affrontement, une maturation des questions plutôt qu'un vote qui figerait les positions.

Oui de mon point de vue ça se passe comme ça et j'aime beaucoup participer à ces réunions nécessaires entre nous et intercalées aux conseils municipaux ouverts à tous.

Nous avons beaucoup de travail, administratif et de nombreux points sont à régler et à discuter lors de nos réunions de travail qui se passent dans le sérieux et la bonne humeur ! Voici un exemple : La réunion démarre et l'un d'entre nous annonce qu'il veut poser une question avant que nous ayons réellement commencé mais justement ce point figure à l'ordre du jour donc pas de panique on y viendra ! Un autre rend compte de la Commission qu'il a animée et retient un instant l'attention de tous. Les points à l'ordre du jour défilent : électrification, eau, station d'épuration... (Ah le caca communal dit quelqu'un ! Quelques éclats de rire, puis le travail reprend).

Tout semble important et urgent. Par exemple la question des travaux à l'école : Une directive nous a rappelé que les logements doivent être remis en conformité. Par quoi commencer ? Faire tout de suite les travaux urgents ? Réfléchir à des options globales ? On discute, on questionne, on décide ce qui est immédiatement à faire, on reporte les décisions plus importantes, on débat des différentes options... Tout le monde n'est pas d'accord : faire un logement supplémentaire dans la partie de l'ancienne poste ? Ou faire une salle d'accueil avec un point cuisine ? Ou encore faire une grande salle dans tout le rez de chaussée... On y réfléchit. Faire une Commission sur ce sujet et demander l'avis des habitants ? Mais il est déjà 20heures on n'a pas vu le temps passer. Certains ont eu du mal à dire leurs idées, heureusement on se retrouvera prochainement !

Je me souviens de la méthode du « jeu de cartes » qui aide à comprendre le déroulement et les enjeux de réunions telles que nos réunions de travail : je vous en parlerai dans la prochaine gazette car cette méthode aide à travailler ensemble. Ainsi nous apprenons à nous écouter pour travailler dans notre conseil municipal !

Véronique Soriano

Nous remercions Jacou, notre photographe attitré, pour ses photos.

« A ne pas oublier »

Pour ceux qui ne l'ont pas encore fait, et si vous souhaitez **recevoir les informations** de la Mairie et autre « Gazette » via votre boîte mail, merci de **retourner le coupon ci-après complété et signé**.

Je soussigné

demeurant

autorise la mairie à utiliser mon adresse internet suivante :

.....

pour me communiquer les informations relatives à la vie de la commune.

Fait pour valoir ce que de droit
à Saint-Geniez le.....